



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

Pouvoir adjudicateur:

Ecole Européenne de Bruxelles III

Boulevard du Triomphe 135

1050 Bruxelles

Personne de contact: Madame Carine Hector par mail

IXL-DEPUTY-DIRECTOR-FINANCE-AND-ADMINISTRATION@eursc.eu

CAHIER DES CHARGES

Procédure négociée de valeur moyenne

APPEL D'OFFRES PAR PROCÉDURE NÉGOCIÉE

**POUR UN MARCHÉ DE MOYENNE VALEUR POUR LA MISE EN CONFORMITE DES
LABORATOIRES**

Référence : **EEB3/60 210111/ 2020/ 008**

Table des matières

I. PARTIE I - SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET EXIGENCES MINIMALES.....	3
I.1. INTRODUCTION.....	3
I.2. OBJET DU MARCHÉ	3
I.3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS DE SERVICE – EXIGENCES TECHNIQUES MINIMALES.....	3
I.4. CONFORMITÉ AVEC LE DROIT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DROIT DU TRAVAIL.....	3
I.5. RESSOURCES HUMAINES - RÔLES ET RESPONSABILITÉS	5
I.6. DOCUMENTS ET DÉLAI.....	5
I.7. VISITE ET RÉUNIONS.....	6
I.8. PLANIFICATION INDICATIVE DE SOUMISSION DES DELIVRABLES ET/OU DES RÉUNIONS.....	7
I.9. LIEU(x) DES PRESTATIONS	5
I.10. HORAIRES DES PRESTATIONS	7
I.11. LANGUES DES PRESTATIONS	7
I.12. VOLUME DES PRESTATIONS.....	7
II. PARTIE II – SPECIFICATIONS ADMINISTRATIVES.....	8
II.1. PARTICIPATION À UN OU PLUSIEURS LOTS.....	8
II.2. VARIANTES.....	8
II.3. OFFRES CONJOINTES	8
II.4. SOUS-TRAITANCE	8
II.5. NATURE DES CONTRATS	8
II.6. BON DE COMMANDE	8
II.7. MODALITÉS DE PAIEMENT	8
II.8. AUTRES CONDITIONS PARTICULIÈRES.....	9
III. PARTIE III - EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU CONTRAT.....	9
ÉTAPES DE L'ÉVALUATION	9
III.1. CRITÈRES D'EXCLUSION	10
III.2. CRITÈRES DE SÉLECTION	10
III.2.1. CAPACITÉ LEGALE ET RÉGLEMENTAIRE.....	9
III.2.2. CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE.....	11
III.2.3. CAPACITÉ TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE	11
A – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ	12
B – CAPACITÉ DE L'ÉQUIPE PROPOSÉE PAR LE SOUMISSIONNAIRE	12
III.3. EVALUATION DE L'OFFRE	13
III.3.1. CRITÈRES D'ATTRIBUTION	14
III.3.2. EVALUATION DE LA QUALITÉ.....	14
III.3.3. EVALUATION FINANCIÈRE ET PRIX	14
III.3.4. FORMULE D'ATTRIBUTION.....	15
IV. PARTIE IV - CONTENU ET PRESENTATION DE L'OFFRE	15
V. PARTIE V - ANNEXES.....	18

I. PARTIE I - SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET EXIGENCES MINIMALES

I.1. INTRODUCTION

L'école Européenne de Bruxelles 3 a décidé de lancer le présent appel d'offres en vue de conclure un contrat cadre pour la mise en conformité des laboratoires à l'école européenne de Bruxelles 3, située, boulevard du Triomphe 135 – 1050 Bruxelles.

I.2. OBJET DU MARCHÉ

Le marché aura pour objet la mise en conformité des laboratoires, à l'école européenne Bruxelles 3. La quantité de matériel nécessaire est évaluée en fonction du nombre des colonnes de laboratoires à remplacer et de robinets de gaz et prises de courant à changer, pour un montant maximal estimé à 139 000 euros. L'école passera commande en fonction de ses besoins. Du matériel non repris dans le bordereau des prix peut également faire l'objet d'une commande.

I.3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS DE SERVICE – EXIGENCES TECHNIQUES MINIMALES

Le marché consiste au remplacement de 109 colonnes de laboratoire. Un total de 205 robinets de gaz cannelés et 374 prises de courant et 109 boutons d'arrêt d'urgence sont à changer. Les robinets d'eau de ville sont conservés.

Les colonnes actuelles comprennent chacune deux robinets de gaz cannelés permettant le raccordement de becs Bunsen alimentés au gaz naturel, deux robinets d'eau de ville et quatre prises électriques alimentées en 230V.

Les arrivées d'eau et de gaz sont sécurisées par des électrovannes normalement fermées qui sont commandées par un bouton d'arrêt d'urgence situé sur chaque colonne ou via le bouton d'arrêt d'urgence de la colonne du professeur qui coupe l'alimentation de la totalité des colonnes de la classe.

Les colonnes actuelles comportent un système d'alimentation très basse tension et de potentiomètres qui ne sont pas utilisés et qui ne doit pas être pris en compte pour l'élaboration de l'offre de prix.

L'attribution du marché se fera par adjudication. La réception de l'installation ne se fera qu'après le contrôle et le rapport d'un organisme agréé qui attestera du bon fonctionnement de l'installation et du respect des normes de sécurités en vigueur.

L'attributaire du marché prendra en charge les travaux de plomberie et d'électricité.

1. Plomberie

Démontage des colonnes existantes, les tuyauteries de gaz et d'eau sont conservées. Les éléments de sécurité tels que les électrovannes gaz et eau et les vannes d'arrêt sont conservés.

Placement des nouvelles colonnes dont les dimensions sont les suivantes : Hauteur 34 cm Largeur 18 cm et profondeur 16,5 cm.

Les nouvelles colonnes doivent être munies d'ouvertures permettant le raccordement des robinets de gaz et d'eau et le passage de câbles électrique.

Raccordement des nouveaux robinets de gaz. Il y aura deux robinets de gaz cannelés par colonne et le bec de ces robinets sera coudés à 45°.

Les robinets seront facilement accessibles et identifiés par une couleur spécifique (jaune pour le gaz). Leur manœuvre doit être aisée (quart de tour) et leur construction est telle que l'on puisse constater sans équivoque s'ils sont en position ouvert ou fermé :

- Robinet perpendiculaire à la tuyauterie = fermé
- Robinet parallèle à la tuyauterie = ouvert

Ces robinets doivent être bien fixés afin d'éviter les fuites de gaz. Il faut donc éviter que les élèves ne puissent faire bouger ces robinets. Ils doivent être maintenus bloqués autant que possible par un dispositif empêchant la rotation.

Les espaces contenant les canalisations gaz devront être ventilés.

2. Electricité

Le travail comprend la déconnexion de tous les câbles très basse tension au niveau du tableau électrique se trouvant dans la colonne. Remplacement du dossier existant de la paillasse par un dossier d'une hauteur de 80 mm minimum.

Placement et fixation d'une goulotte en aluminium ou en acier adossée au nouveau dossier. Placement et raccordement de 4 prises de 230V dans la goulotte. Placement et raccordement de 109 boutons d'arrêt d'urgence.

Isolation des passages de câbles afin d'éviter que le gaz ne puisse s'infiltrer dans les goulottes et au niveau des boutons d'arrêt d'urgence.

I.4. CONFORMITÉ AVEC LE DROIT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DROIT DU TRAVAIL

Le soumissionnaire doit respecter les obligations applicables en vertu de la législation environnementale et sociale et de la législation du travail établies par le droit de l'Union, le droit national et les conventions collectives ou par les dispositions

législatives internationales dans le domaine environnemental et social et dans le domaine du travail énumérées à l'annexe X de la directive 2014/24/UE¹.

I.5. RESSOURCES HUMAINES - RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le soumissionnaire doit fournir le matériel nécessaire à la mise en conformité de laboratoires et assurer les travaux.

I.6. DOCUMENTS ET DÉLAI

Le contractant devra compléter et remettre au pouvoir adjudicateur les documents suivants, à la remise de l'offre :

- L'identité du soumissionnaire (annexe 1)
- Attestation sur l'honneur relative aux cas d'exclusion de la participation à un marché et à l'attribution d'un marché, qui doit être dûment complétée et signée en même temps que l'offre (annexe 2)
- Attestations de bonne exécution signées par 3 clients référés (annexe 3)
- Formulaire de déclaration de confidentialité (annexe 4)
- Fiche financière, renseignements bancaires (annexe 5)
- Bordereau des prix (annexe 6)
- Bordereau technique (annexe 7)
- Capacité économique et financière (annexe 8)
- Projet de contrat (annexe 9)

Les délais pour la remise des documents précités sont les suivants :

1. Toutes les offres doivent être transmises, **en deux exemplaires** :

- par envoi postal recommandé ou par messagerie **au plus tard le mardi 7 juillet 2020** ; le cachet de la poste ou la date sur le bordereau de la messagerie faisant foi, à l'attention de **Carine Hector** à l'adresse suivante :

¹ Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (JO L 94, 28.3.2014, p. 65-242).



Européenne de Bruxelles 3

Boulevard du Triomphe, 135

BE – 1050 Bruxelles

Ou

- par dépôt à la même adresse **au plus tard le mardi 7 juillet 2020**. Dans ce cas le dépôt de l'offre sera établi au moyen d'un reçu daté et signé par le/la réceptionniste du secrétariat de l'Ecole ou son mandataire (vigile).

L'envoi doit être fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées.

L'enveloppe intérieure et extérieure portant la mention :

Appel d'offres pour la mise en conformité des laboratoires

N° EEB3/60210111/ 2020/ 008

2. Les enveloppes seront fermées à l'aide de bandes collantes au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur. L'enveloppe intérieure devra elle-même contenir l'offre financière.
Toute offre doit :
 - être signée par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité ;
 - être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres

La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans :

- le cahier des charges
- le projet de contrat,

établis en conformité au règlement financier, consultable sur le site web des écoles européennes : <https://www.eursc.eu/fr/Office/official-texts/basic-texts/fr>

Le cas échéant, la soumission de l'offre induit la renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. Elle lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat s'il en devient l'attributaire.

I.7. VISITE ET RÉUNIONS

Une visite obligatoire des lieux sera organisée **le mercredi 17 juin 2020 à 14h** ; les soumissionnaires pourront évaluer les contraintes techniques propres à la configuration des lieux.



Les réponses aux questions posées seront publiées sur le site web de l'école. Aucune invitation spéciale ne sera adressée aux entreprises souhaitant y participer.

Deux personnes au maximum sont admises par société. Les noms et fonctions des personnes qui participeront à la visite doivent être communiqués à l'attention de Madame Carine Hector par e-mail : IXL-DEPUTY-DIRECTOR-FINANCE-AND-ADMINISTRATION@eursc.eu au plus tard **le mardi 16 juin à 12h00**.

I.8. PLANIFICATION INDICATIVE DE SOUMISSION

Date du lancement de l'appel d'offres : le 4 juin 2020

Visite de lieux : le 17 juin 2020

Date limite d'envoi des offres : le 7 juillet 2020

Prise d'effet du contrat-cadre : le 25 août 2020

I.9. LIEU DES PRESTATIONS

La fourniture des produits et l'exécution des travaux concernés par cet appel d'offres seront effectuées à l'école européenne de Bruxelles 3, située, boulevard du Triomphe 135 – 1050 Bruxelles.

I.10. HORAIRES DES PRESTATIONS

Les travaux devront être exécutés, pendant les vacances scolaires, en tenant compte du calendrier scolaire propre à notre école.

I.11. LANGUES DES PRESTATIONS

La langue de ce marché est le français.

I.12. VOLUME DES PRESTATIONS

Sur base d'une estimation annuelle, le volume total des produits/services fourni dans le cadre du contrat est défini comme suit:

Le marché sera établi pour une durée d'un an et peut être reconduit trois fois au maximum. Le contrat prend effet à la date de signature. Le contrat prendra fin de plein droit à l'expiration de maximum 4 années scolaires ou si la limite de 139 000 eur est atteinte. Le marché ne peut être cédé en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de l'adjudicateur

Ces estimations n'engendrent toutefois aucune obligation de volume d'achat de la part du pouvoir adjudicateur et sont données à titre exclusivement informatif et sans aucun engagement.

II. PARTIE II – SPECIFICATIONS ADMINISTRATIVES

II.1. PARTICIPATION À UN OU PLUSIEURS LOTS

Sans objet

II.2. VARIANTES

Les variantes, solutions de remplacement équivalentes à la solution modèle du pouvoir adjudicateur, doivent respecter la qualité et/ou les caractéristiques des produits/services.

En outre, les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre portant seulement sur une partie des produits/services requis.

II.3. OFFRES CONJOINTES

Sans objet

II.4. SOUS-TRAITANCE

Sans objet

II.5. NATURE DES CONTRATS

Contrat-cadre de livraison de produits et services.

II.6. BON DE COMMANDE

Toute prestation relative au présent marché fera l'objet d'un bon de commande établi préalablement par le service désigné du pouvoir adjudicateur. Aucune fourniture/service ne pourra avoir lieu sans ledit bon de commande.

II.7. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modalités de paiement sont précisées dans le projet de contrat-cadre de services (article I.4).

En outre,

Seuls les produits/services qui auront obtenu l'accord de la direction de l'école ou de son représentant, qui auront été complètement réceptionnés, pourront faire l'objet d'une demande de paiement de la part du soumissionnaire.

Dans les jours qui suivent la réception des marchandises ou l'exécution des travaux, la firme adresse la facture à l'école. Les factures doivent porter le numéro de référence du contrat et le numéro du bon de commande émis par l'école. A la réception de la facture, le paiement s'opère dans les 30 jours.

Pour les marchandises non présentes en stock, le soumissionnaire s'engage à donner une date de livraison ferme et définitive tenant compte du calendrier scolaire propre à l'établissement. Tout retard est susceptible d'entraîner l'application de pénalités.

II.8. AUTRES CONDITIONS PARTICULIÈRES

Pénalités

L'école se réserve le droit d'appliquer, si nécessaire, des pénalités en cas de non-respect d'exécution des travaux ou de mauvaise qualité du produit.

Après constatation du manquement, l'école signifiera par courrier recommandé au contractant son intention d'appliquer des pénalités. Le contractant disposera d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi du courrier, pour apporter par un écrit recommandé, ses explications. Si celles-ci sont satisfaisantes, l'école confirmera par écrit l'abandon du recours à des pénalités. Dans le cas contraire une réunion d'explication sera organisée avec le contractant. Ce n'est qu'à l'issue de cette réunion que l'Ecole confirmera ou annulera l'application des pénalités.

Définition du manquement	Indemnités
- Retard dans l'exécution de mise en conformité des laboratoires	50 €/jour
- Non-conformité des produits	50 € par lot d'articles non-conformes

III. PARTIE III - EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU CONTRAT

ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation sera fondée uniquement sur les informations fournies par le soumissionnaire dans son offre. Elle sera faite aux regards des critères suivants:

1. Vérification de la non-exclusion des soumissionnaires sur la base de la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion (Annexe 2);
2. Sélection des soumissionnaires sur la base de la déclaration sur l'honneur relative aux critères de sélection (Annexe 2);

3. Vérification de la conformité de l'offre avec les spécifications techniques minimales demandées ;
4. L'attribution des offres au regard de la méthode d'attribution mentionnée au point III.4.1.

Les pouvoirs adjudicateurs évalueront ces critères sans ordre particulier. Le candidat retenu doit satisfaire à l'ensemble des critères pour se voir attribuer le contrat.

III.1. CRITÈRES D'EXCLUSION

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration sur l'honneur, datée et signée par un représentant légal dûment autorisé, mentionnant qu'ils ne se trouvent pas dans une des situations visées à l'article 136 du Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union². La déclaration sur l'honneur demandée est visée à l'annexe 2.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander, avant la signature du contrat, la production des documents justificatifs, tels que définis dans la déclaration, dans un délai fixé par le pouvoir adjudicateur.

Le cas échéant, une demande expresse écrite sera formulée et envoyée par voie électronique au(x) soumissionnaire(s) concerné(s).

III.2. CRITÈRES DE SÉLECTION

Le soumissionnaire doit fournir la déclaration sur l'honneur visée à l'annexe 2, dûment datée et signée, relative aux critères de sélection. Les soumissionnaires devront confirmer qu'ils possèdent des ressources économiques, financières, techniques et professionnelles suffisantes pour pouvoir exécuter le contrat.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander, à toute étape de la présente procédure d'appel d'offres, la production de tout ou partie des documents justificatifs énumérés aux sections III.2.1, III.2.2 et III.2.3 qui certifient de la capacité légale, réglementaire, économique, financière, technique et professionnelle des soumissionnaires.

² JO L 193 du 18.07.2018, p. 94 - 97. Applicable par renvoi du Règlement financier du 5 septembre 2017 applicable au Budget des Ecoles européennes.

Le cas échéant, une demande expresse écrite sera formulée et envoyée par voie électronique au(x) soumissionnaire(s) concerné(s).

III.2.1. CAPACITE LEGALE ET REGLEMENTAIRE

Le soumissionnaire devra démontrer qu'il est inscrit au registre professionnel et/ou au registre de commerce et qu'il possède une expérience professionnelle utile dans la mise en conformité des laboratoires.

Document(s) justificatif(s): Identité du soumissionnaire (Annexe 1) et attestations de bonne exécution signées par 3 clients référés (Annexe 3)

III.2.2. CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le soumissionnaire devra démontrer qu'il possède des ressources économiques et financières suffisantes pour pouvoir exécuter le contrat. Afin d'évaluer la capacité économique et financière, le soumissionnaire devra satisfaire au(x) critère(s) suivant(s):

Le soumissionnaire doit démontrer un chiffre d'affaires annuel moyen supérieur à 69.000 EUR au cours des 3 derniers exercices financiers clôturés; ce critère s'applique à tous les membres du groupement (capacité combinée de tous les membres) en cas d'une offre conjointe.

Documents justificatifs:

- une déclaration indiquant le chiffre d'affaires annuel moyen au domaine du marché de mise en conformité de laboratoire pour chacun des 3 derniers exercices clôturés. Cette déclaration devra mentionner les rubriques des comptes de résultat permettant de calculer le chiffre d'affaires annuel .

Si, pour une raison exceptionnelle, que le pouvoir adjudicateur estime justifiée, le soumissionnaire n'est pas en mesure de fournir un des documents requis ci-dessus, il pourra prouver sa capacité économique et financière par tout autre document que le pouvoir adjudicateur jugera approprié. Dans tous les cas, le pouvoir adjudicateur devra au moins être avisé de la raison exceptionnelle et de sa justification. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de réclamer tout autre document lui permettant de vérifier la capacité économique et financière du soumissionnaire.

III.2.3. CAPACITÉ TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

Le soumissionnaire devra démontrer qu'il possède la capacité technique et professionnelle suffisante pour pouvoir exécuter le contrat.

Afin d'évaluer la capacité technique et professionnelle, le soumissionnaire devra satisfaire aux critères ci-dessous.

A – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ

Le soumissionnaire doit démontrer une expérience dans le domaine de mise en conformité des laboratoires.

Documents justificatifs:

Liste des clients référés et autres recommandations dûment complétées et signées.

B – CAPACITÉ DE L'ÉQUIPE PROPOSÉE PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire doit prouver ses capacités techniques et professionnelles en fournissant les renseignements et/ou documents en respectant l'ordre suivante :

- (1) Une déclaration confirmant que les fonctions opérationnelles seront exclusivement assurées par du personnel sous contrat d'emploi à durée indéterminée ou déterminée pour une durée minimum d'un an avec le contractant (les intérimaires, indépendants, ou étudiants doivent disposer d'un contrat en bonne et due forme et prouver leur capacité à exercer les prestations liées audit contrat).

Description de la structure et du fonctionnement de l'entreprise :

- (2) L'organigramme actuel du soumissionnaire et une déclaration indiquant les effectifs moyens du soumissionnaire pendant les trois derniers exercices
- (3) Une déclaration indiquant le niveau de formation et de qualification de chaque catégorie de personnel comme par exemple et à la demande explicite de l'école :
 - Pour ce qui concerne le personnel opérationnel , ils devront produire le curriculum vitae indiquant qu'ils sont titulaires d'un certificat d'études et/ou avoir une expérience professionnelle équivalente à la fonction d'au moins 5 ans ;
 - Chacun d'eux devra parler couramment (niveau B2) le français et posséder une bonne maîtrise de l'anglais. À titre indicatif, la langue de travail principale dans le cadre de ce marché est le français; la seconde langue de travail étant l'anglais.
- (4) Pour être sélectionné, le soumissionnaire doit certifier sur l'honneur qu'il disposera, dès l'entrée en vigueur du contrat, des équipements nécessaires pour exécuter les services objet du présent marché.
- (5) Le soumissionnaire devra posséder une certification ISO 9001 ou équivalente valide. À ce titre, il joindra l'attestation de l'organisme certificateur.
- (6) Le soumissionnaire devra mettre le personnel nécessaire à disposition de l'école sur simple demande de cette dernière. L'école se réserve le droit de refuser sans qu'elle ait besoin de fournir de motif, l'agent qui ne conviendrait pas, même s'il travaille déjà dans l'entreprise de l'attributaire .
- (7) Le soumissionnaire s'assurera qu'il dispose , pour chacun des travailleurs chargé de travailler sur le site de l'école, d'un certificat de bonne vie et moeurs de type 2

- (8) Le soumissionnaire s'engage à respecter les termes de la convention collective de travail en vigueur qui s'applique aux employeurs et travailleurs des entreprises de mise en conformité des laboratoires.
- (9) Le soumissionnaire devra fournir un relevé des 3 plus grands marchés, dans le domaine de l'appel d'offre au cours des 3 dernières années (2017-2018-2019). Ce relevé de références sera accompagné de certificats de bonne exécution (cf. annexe) attestant l'exécution des prestations de services.
- (10) Dans le cas où le soumissionnaire ne dispose pas d'une structure existante à Bruxelles ou environs, il doit joindre une description des dispositions prévues pour garantir l'encadrement et la continuité des prestations à Bruxelles et sa périphérie durant toute l'exécution du contrat.

III.3 CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES TECHNIQUES MINIMALES DEMANDÉES

En soumettant une offre, le soumissionnaire s'engage à mettre en œuvre le contrat en conformité avec les conditions spécifiées dans les documents de la procédure applicables au présent appel d'offres. L'attention du soumissionnaire est attiré en particulier sur les exigences techniques minimales spécifiées dans la section 1.3 du présent cahier des charges et sur le fait que les offres doivent respecter les obligations applicables en vertu de la législation environnementale et sociale et de la législation du travail établies par le droit de l'Union, le droit national et les conventions collectives ou par les dispositions législatives internationales dans le domaine environnemental et social et dans le domaine du travail énumérées à l'annexe X de la directive 2014/24/UE³.

Les exigences techniques minimales doivent être respectées pendant toute la durée du contrat. Le respect de ces exigences est obligatoire et ne peut être l'objet de restrictions, limitations, conditions ou réserves de la part du soumissionnaire.

Les offres non conformes aux exigences minimum applicables seront rejetées.

III.4. EVALUATION DE L'OFFRE

La conformité de l'offre technique sera évaluée au regard des exigences minimales requises dans les spécifications techniques (Point I.3 - Liste des exigences techniques obligatoires minimum requises).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les soumissionnaires l'offre qui a été soumise.

³ Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (JO L 94, 28.3.2014, p. 65-242).

Toute offre conforme sera évaluée sur la base de la méthode d'attribution détaillée ci-dessous.

III.4.1. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Attribution au prix le plus bas

Le marché sera attribué à l'offre représentant le prix le plus bas parmi les offres qui satisfont aux exigences minimales fixées dans les spécifications techniques.

Avant d'être évaluée d'un point de vue financier, l'offre du soumissionnaire doit avoir été jugée conforme du point de vue administratif.

Toute offre jugée non conforme d'un point de vue administratif pourra être exclue.

La pérennité de la gamme et les conditions de garantie, le service après-vente seront prises en considération.

III.4.2. EVALUATION DE LA QUALITÉ

Sans objet

III.4.3. EVALUATION FINANCIÈRE ET PRIX

Après la vérification de la conformité des offres soumises, l'évaluation financière se basera sur l'analyse des prix parmi les offres régulières et conformes.

Les divers articles et les quantités mentionnés dans les tableaux de l'annexe 6 'bordereau des prix' sont donnés à titre indicatif et informatif, dans le but de permettre les comparaisons. Le contrat pourra s'étendre, aux mêmes conditions, aux articles de la gamme présentée dans le catalogue ou magasin du soumissionnaire retenu.

La pérennité de la gamme et les conditions de garantie seront prises en considération.

Dans le cas où plusieurs offres présenteraient le même prix le plus bas, il sera demandé aux soumissionnaires concernés de remettre un nouveau prix jusqu'à ce que leurs offres soient départagées.

S'il existe une erreur dans le calcul du total, le prix unitaire prévaudra.

Pour présenter son offre financière, le soumissionnaire est invité à remplir le bordereau de prix joint en annexe n°6 avec le plus grand soin.

Le prix de l'offre :

- doit être constitué du prix par article/produit ou service, exprimé en EURO (arrondi à deux décimales). Les soumissionnaires de pays hors de la zone euro doivent également libeller leurs prix en euros. Le prix indiqué ne peut pas être révisé pour tenir compte de l'évolution du taux de change. C'est au soumissionnaire qu'il incombe d'assumer les risques ou les profits découlant de toute variation.
- Doit être exprimé hors impôt, droits de douane et autres taxes, y compris la TVA. Le soumissionnaire peut faire apparaître le montant de la TVA de façon séparée par rapport au reste du prix. Pour toute commande émanant de l'école, le prix doit être ferme, non révisable et être valable 150 jours à compter de la date de la commande.
- Le paiement sera effectué par virement bancaire après réception et contrôle de la livraison.

Si un service est fourni gratuitement, le soumissionnaire doit indiquer 0,00 €.

Les prix sont forfaitaires, tous frais compris.

Le prix indiqué devra tout inclure (mise à disposition des produits au sein de l'école, installation, transport, ...).

Taxe sur la valeur ajoutée

L'Ecole étant exonérée de tous droits, impôts et taxes suivant les dispositions de l'Article 42, §3,1° du Code, les prix offerts doivent être calculés en exonération des droits, impôts et taxes.

III.3.4. FORMULE D'ATTRIBUTION

Sans objet

IV. PARTIE IV - CONTENU ET PRESENTATION DE L'OFFRE

Chaque offre doit être claire, concise et contenir toutes les informations et documents nécessaires pour permettre au pouvoir adjudicateur de procéder à une évaluation de l'offre sur base des critères d'exclusion, de sélection et d'attribution. Il est de la responsabilité de tous opérateurs économiques qui souhaitent soumettre une offre de s'assurer que cette offre soit complète.

Tous les documents demandés doivent être signés par le représentant légal du soumissionnaire, à savoir une personne dûment autorisée à représenter le soumissionnaire pour cet appel d'offre et la signature du contrat.

Dans le cas où des annexes seraient reproduites avec le traitement de texte du soumissionnaire, ce dernier veillera à ne changer aucun élément par rapport à l'original. L'offre doit être soumise conformément aux exigences énoncées dans la lettre d'invitation à soumissionner et dans le présent cahier des charges, et endéans la date et l'heure indiquées dans la lettre d'invitation.

CRITERES DE SELECTION		
Déclaration sur l'honneur du soumissionnaire/ dûment complétée, datée et signée. <ul style="list-style-type: none"> - Capacité professionnelle - Capacité économique et financière (Chiffre d'affaires + Compte de résultats) 	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 2 Annexe 8

PARTIE II: OFFRE TECHNIQUE		
Bordereau technique Descriptif de différentes qualités des articles et produits	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 7

PARTIE III: OFFRE FINANCIERE		
Bordereau de prix	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 6
<p>Le bordereau doit être complet dûment daté, signé par le représentant légal du soumissionnaire.</p> <p>Si un service est fourni gratuitement, veuillez indiquer 0,00 €.</p> <p>Ce bordereau ne peut comporter d'autres éléments que ceux demandés. Par conséquent, il est expressément interdit de proposer des options ou autres variantes.</p>		



V. PARTIE V - ANNEXES

Les documents suivants sont annexés au présent cahier des charges et font partie intégrante de celui-ci:

1. Identité du soumissionnaire
2. Attestation sur l'honneur relative aux cas d'exclusion de la participation à un marché et à l'attribution d'un marché, qui doit être dûment complétée et signée en même temps que l'offre
3. Attestations de bonne exécution signées par des clients référés (3)
4. Formulaire de déclaration de confidentialité
5. Fiche financière, renseignements bancaires
6. Bordereau des prix
7. Bordereau technique
8. Capacité économique et financière
9. Projet de contrat